Image not found or type unknown

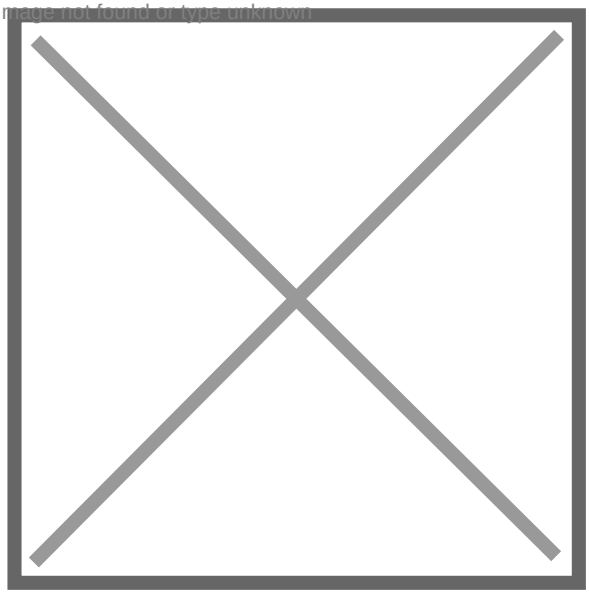

Changement droits de visite et d hébergement

Par **rod**, le **20/09/2008** à **09:15**

Bonjour

Devant déménager suite à mon travail, je ne pourrais plus prendre mes enf le wk tous les 15 jours ainsi qu en semaine. J ai prévenu mon ex-épouse que je les prendrais pendant toute la pèriode des vacances scolaires. Par contre suis je dans l obligation de les prendre durant tous les congés scolaires d été, par rapport à mon travail je ne disposerais que d un mois.

Je voulais de même savoir (étant à 600kms) si les frais de déplacement pour aller chercher mes enfants sont totalement à ma charge ou moitié-moitié avec mon ex-épouse.

Je vous remercie pour vos réponses

Par **Marion2**, le **20/09/2008** à **10:25**

Bonjour rod,
S'il y a modification du droit de visite et d'hébergement, il faut contacter le JAF qui statuera également pour les frais de déplacements;
Cordialement

Par **rod**, le **20/09/2008** à **10:27**

oui, j ai envoyé un recommandé au Jaf

Par contre suis je dans l obligation donc de prendre mes enf durant les deux mois des pèriodes scolaires d'été???

mci

Par **Marion2**, le **20/09/2008** à **18:41**

Vous verrez avec le JAF et votre ex épouse.
Cordialement

Par **Ebenezer Aman**, le **23/09/2008** à **09:30**

Bonjour.

Les frais sont toujours à la charge du parent qui a le droit d'hébergement, donc c'est à vous de règler. Normal, non ?

Vous ne voudriez pas qu'en plus de la charge éducative qu'a votre ex-épouse, qu'elle paie vos dépenses occasionnées par vos enfants ?!

Vous avez la responsabilité de venir chercher vos enfants et de les faire venir, vous avez également à règler le coût.

Il semble que la mère de vos enfants soient assez conciliante : elle pourrait très bien dire que votre déménagement n'est pas son souci et, vous devriez à nouveau saisir le JAF, qui ne statuera pas forcément à votre faveur sur votre droit d'hébergement.

Apparemment, vous souhaitez avoir beaucoup d'avantages et, que les choses évoluent selon vos désirs.

Cordialement.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés